

1- GONFLAGES

Les vacances arrivent , et avec elles, les plongeurs « extérieurs » seront nombreux à venir dans le SUD pour venir admirer notre quotidien.

Et à venir gonfler leurs blocs, que par définition, vous ne connaissez pas.

Rappel : il appartient à l'exploitant (Président de Club ou Responsable SCA) de s'assurer que les équipements sous-pression qu'il va gonfler, sont en règle vis-à-vis de la réglementation EUROPEENNE ET FRANCAISE (Visite, Requalification)

Il est donc important que vous relisiez la note

[Consignes pour le chargement des bouteilles de plongée du 20/10/2022](#)

(Cliquer sur le lien)

2- FORMATIONS

Des formations TIV seront organisées par la CTR au dernier trimestre, Formation initiale ET recyclage. Ces formations seront affichées sur le site de la CTR SUD fin juin 2023

[Commission Technique SUD](#) rubrique TIV/Stage

Rappel : il appartient à l'exploitant (Président de Club ou Responsable SCA) de s'assurer que le personnel en charge de la vérification des Blocs soient effectivement à **jour de recyclage** et de visite.

Pour cela, relire la note

[Organigramme Fonction TIV](#) sur le site de la CTR

Marc LECOQ

Référent TIV Comité SUD PACA

Formateur TIV 2ème degré

tiv@ctr-ffessm-sud.fr